

Benjamin Moscinski (1907-1942)

Benjamin Moscinski est né le 22 mai 1907 à Lyszezyce, alors en Russie ou en Pologne selon les découpages territoriaux de l'époque. Issu d'une famille juive – il est le fils de Grigori Moscinski et d'Anna Rozal, il grandit dans un contexte marqué par l'instabilité politique et les discriminations contre les populations juives d'Europe orientale. En 1930, il quitte la Pologne pour émigrer en France, pays qui attire alors de nombreux Juifs d'Europe centrale et orientale, et s'installe à Saint-Quentin (Aisne) le 22 décembre de la même année¹. Après un bref passage à Maubeuge, il revient à Saint-Quentin le 3 janvier 1934², où il s'établit au 8 rue Michelet et exerce le métier de marchand forain, vendant ses produits dans l'entrée des anciens magasins des « Nouvelles Galeries »³. Son activité, concurrençant des commerces locaux, lui vaut des dénonciations à caractère antisémite, fréquentes dans la France des années 1930 où la xénophobie et l'antisémitisme se banalisent dans certains milieux.

En mai 1938, Benjamin Mocinski, devient la cible d'une dénonciation anonyme adressée au sous-préfet de Saint-Quentin⁴. Le courrier, rédigé dans un style moraliste, affirme que l'intéressé « *aurait besoin d'être surveillé attentivement* », qu'il entretiendrait des « *conversations avec des fillettes* » et mènerait une vie jugée « *peu correcte* », faite de sorties dans les cafés et de relations supposées avec des femmes mariées. Ce type d'allégations, floues et non circonstanciées, est caractéristique des dénonciations portées à l'encontre des étrangers dans les années 1930, en particulier contre les Juifs polonais visibles dans le petit commerce ambulant. La réponse policière du 17 mai 1938⁵ montre toutefois que l'administration prend soin de vérifier ces accusations. Le commissariat reconstitue d'abord le parcours migratoire de Benjamin Mocinski puis précise qu'il tient à Saint-Quentin un étal dans l'entrée des anciens magasins de la Nouvelle Galerie, où il vend tissus, sellerie et coupons pour son propre compte. Installé rue Michelet, il est décrit comme « *correctement vêtu* », bien inséré dans la sociabilité locale, fréquentant café et salles de billard où il rencontre régulièrement des amis.

L'enquête menée par les policiers infirme totalement les accusations anonymes. Aucun voisin n'a signalé le moindre comportement suspect ; aucune plainte n'a jamais été déposée à son encontre. Les vérifications menées à son domicile ne révèlent rien d'anormal, et aucune relation compromettante n'est observée. La police conclut que « *son attitude est correcte* » et qu'il est « *en règle avec la loi sur les étrangers* ».

Cette affaire illustre à la fois l'intégration de Benjamin Mocinski dans la vie quotidienne de Saint-Quentin à la veille de la Seconde Guerre mondiale et la vulnérabilité des Juifs polonais

¹ Rapport d'enquête du commissaire de police de Saint-Quentin sur les activités de Benjamin Moscinski suite à l'envoi d'une lettre anonyme au sous-préfet de l'Aisne (17 mai 1938), Dossier individuel de Benjamin Moscinski, 19940462/525, Archives nationales de France

² *Ibidem*

³ *Ibidem*

⁴ Lettre anonyme adressé au Dicteur de la Sûreté nationale à Paris sur les « *agissements* » de Benjamin Moscinski (27 février 1938), Dossier individuel de Benjamin Moscinski, 19940462/525, Archives nationales de France

⁵ Rapport d'enquête du commissaire de police de Saint-Quentin sur les activités de Benjamin Moscinski suite à l'envoi d'une lettre anonyme au sous-préfet de l'Aisne (17 mai 1938), Dossier individuel de Benjamin Moscinski, 19940462/525, Archives nationales de France

aux dénonciations xénophobes qui se multiplient en France à partir de 1938. Il apparaît ainsi comme un homme inséré, stable, respecté par sa clientèle et par ses pairs, mais aussi exposé aux tensions sociales et aux suspicitions qui, un an plus tard, seront amplifiées par la crise internationale et par les législations d'exception visant les étrangers.

Lors de l'invasion allemande de mai 1940, il quitte Saint-Quentin et réside à Paris, au 42 rue d'Enghien, dans le 10e arrondissement⁶, où vit une importante communauté juive. Comme tous les Juifs étrangers, il est contraint de se faire recenser à partir de l'ordonnance allemande du 27 septembre 1940, marquant le début d'un processus d'exclusion et de persécution légalisée.

Benjamin Moscinski est arrêté le 28 mai 1941, à un moment où les autorités françaises et allemandes multiplient les contrôles visant les Juifs étrangers⁷. Le motif exact de son interpellation n'est pas conservé, mais il est enregistré comme « israélite », ce qui suggère une arrestation liée à l'une des nombreuses mesures antijuives mises en place depuis l'automne 1940 : défaut de déclaration, absence de papiers en règle, ou simple contravention à une obligation administrative. Comme pour de nombreux Juifs étrangers à Paris, l'arrestation ne repose sur aucun acte délictueux : elle s'inscrit dans la politique d'internement administratif ciblant les « indésirables », au premier rang desquels les Juifs.

Il est conduit à la caserne des Tourelles, transformée depuis octobre 1940 en centre d'internement par les autorités françaises. Installé dans une ancienne caserne du 20^e arrondissement, boulevard Mortier, le lieu sert d'espace de détention pour plusieurs catégories de personnes : des militants communistes, des étrangers qualifiés d'indésirables, et des Juifs en «infraction» avec la législation antisémite alors appliquée. Les Tourelles deviennent rapidement un maillon essentiel dans la chaîne d'internement parisienne précédant les transferts vers les camps du Loiret.

Le 24 juin 1941, Benjamin Moscinski est transféré comme 265 autres d'hommes vers le camp de Pithiviers⁸, l'un des deux camps du Loiret organisés pour interner les Juifs étrangers. À son arrivée, il reçoit le matricule n°1721⁹ et est assigné à la baraque n°4¹⁰, avant d'être déplacé plus tard vers la baraque n°15¹¹. Les raisons de ce changement ne sont pas documentées, mais de tels mouvements internes sont fréquents, au gré des réorganisations du camp.

Lors du recensement obligatoire de l'automne 1941, son nom apparaît paradoxalement comme « recherché », signe des dysfonctionnements administratifs entre la police parisienne,

⁶ Fiche individuelle d'internement de Benjamin Moscinski au camp de Pithiviers, Archives du Mémorial de la Shoah

⁷ Fiche individuelle de Benjamin Moscinski issue du fichier général de la Préfecture de Police de Paris, Archives du Mémorial de la Shoah

⁸ Liste des internés transférés du centre des Tourelles au camp de Pithiviers (24 juin 1941), 25 864, Archives du Loiret

⁹ Liste des hébergés du camp de Pithiviers (automne 1941), 34 144, Archives départementale du Loiret

¹⁰ Fiche individuelle d'internement de Benjamin Moscinski au camp de Pithiviers, Archives du Mémorial de la Shoah

¹¹ *Ibidem*

les services préfectoraux et la direction des camps. Pourtant, une seconde fiche confirme qu'il se trouve bien dans un « camp de concentration », formulation administrative employée pour désigner Pithiviers et Beaune-la-Rolande¹².

Après plus d'un an d'internement, le parcours de Benjamin Moscinski bascule dans la phase finale de la politique de déportation. Le 16 juillet 1942, vers 21 h 30, les autorités allemandes prennent en charge un groupe de détenus du camp de Pithiviers : Benjamin Moscinski fait partie de ceux qui sont extraits pour être déportés. Il est embarqué le lendemain dans le convoi n°6 à destination d'Auschwitz¹³. A l'arrivée au camp, le 19 juillet, tous les hommes sont sélectionnés pour effectuer des travaux forcés. Si les registres d'Auschwitz attestent que les hommes de ce convoi reçoivent des matricules compris entre 48880 et 49688, aucune source conservée ne permet toutefois d'identifier avec certitude le numéro attribué à Benjamin Moscinski. Cette absence de matricule nominatif illustre les lacunes documentaires auxquelles se heurte l'historien lorsqu'il tente de reconstituer des parcours individuels au sein du système concentrationnaire nazi.

La seule trace administrative postérieure à sa déportation figure dans le *Journal officiel de la République*¹⁴, qui mentionne son décès en date du 23 octobre 1942. Comme pour de nombreuses victimes d'Auschwitz, cette date relève d'une déclaration administrative et ne permet pas de déterminer les circonstances exactes de sa mort. Elle marque néanmoins l'aboutissement d'un processus de persécution engagé dès l'arrestation, la déportation et l'anéantissement progressif des individus au sein du camp.

¹² Fiche individuelle de Benjamin Moscinski établie en automne 1941 par le fichier de contrôle de la Préfecture de Police de Paris, Archives du Mémorial de la Shoah

¹³ Liste des déportés du convoi n°6, Archives du Mémorial de la Shoah

¹⁴ Journal officiel électronique authentifié n° 0098 du 26/04/2023